

## Stage « salaires / carrières »

**mardi 13 juin 2023**

**Mesures « Socle », « Pacte » :  
pour qui ? comment ? pour quoi faire ?  
Carrières, avancement, promotions :  
comment ça marche ?**

E. Macron avait promis de revaloriser de 10% les carrières de toutes et tous pour rendre leur attractivité aux métiers de l'éducation. Or, après les annonces du 20 avril 2023, **le compte n'y est pas**. Pour revaloriser de façon conséquente tous les personnels, **il faut prévoir un budget global bien plus important, articulé avec des mesures fonction publique dont le dégel du point d'indice, et inscrire ces mesures dans un plan pluriannuel**. Dans un **contexte d'inflation galopante**, le pouvoir d'achat des personnels ne va pas s'améliorer. Et que dire de nos collègues les plus précaires, Aed et Aesh pour qui aucune mesure n'est annoncée !

La mise en place du « pacte » est confirmée en dépit de l'opposition unanime des organisations syndicales. L'entêtement irresponsable du président n'est donc pas confiné au dossier des retraites. Alors que toutes les enquêtes montrent déjà un temps de travail important chez les enseignant·es équivalent en moyenne à 43 heures, **le pacte est une réponse provocatrice, hors-sol et irresponsable**. Il prévoit un alourdissement conséquent de la charge de travail : **à l'heure où l'Éducation nationale peine à recruter et où les départs se multiplient, comment croire que c'est en dégradant les conditions de travail que le métier redeviendra attractif ? Travailler plus n'est en rien une revalorisation !**



Par les missions supplémentaires qu'il engendre : interventions des PE en 6<sup>e</sup>, réforme de la voie pro, découverte des métiers au collègue... **le pacte est un outil de destruction du service public d'éducation**. Quant aux remplacements, affirmer qu'ils seront systématiquement réalisés dès la rentrée est mensonger !

La section académique du SNES-FSU vous propose de faire le point sur ce dossier, **en abordant tous les aspects du dossier des rémunérations et de leur évolution dévoilée par le gouvernement, du Socle au Pacte**, afin de dessiner précisément les contours des annonces. **Que contient précisément le Socle de revalorisation de P. Ndiaye ? Qui concerne-t-il réellement et à quel niveau ? Qu'est-ce que le Pacte ? Que représente-t-il ? Quelles sont les revendications du SNES-FSU dans ce dossier, et comment les concrétiser ?**

Ce stage, animé par des militant·es de la section académique du SNES-FSU, **ouvert à toutes et tous, syndiqué·es et non-syndiqué·es**, permettra de répondre à ces questions et à celles de toute la profession sur un sujet central des préoccupations de tout un chacun.

**L'après-midi sera consacré aux questions de carrières : avancement, promotion à la hors classe, à la classe exceptionnelle, à l'échelon spécial, accès au corps des agrégés par liste d'aptitude, etc.**

Le lieu vous sera communiqué prochainement.

**Le congé pour formation syndicale est ouvert à tous les personnels, titulaires et non-titulaires, adhérent·es ou pas.**

La **demande d'autorisation d'absence**, de droit, est à adresser au Recteur par le biais de votre établissement au plus tard **un mois avant le stage**, soit **avant le 13 mai 2023**. Vous pouvez la télécharger en vous inscrivant au stage (voir ci-dessous)

Les **frais de déplacement et de repas** sont pris en charge pour les syndiqué·es.

Pour participer à ce stage, **il faut aussi vous inscrire auprès du SNES-FSU Clermont :**

- ▶ **pour les adhérent·es => [via votre espace adhérent](#)**
- ▶ **pour les non adhérent·es => [via le formulaire en ligne](#)**